

Commune de
FONTAINE-SIMON
(Eure-et-Loir)

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

obligation (commune)

1. création de voirie

**Élaboration
du plan local d'urbanisme**

Prescription de l'élaboration
du Plu le 8 décembre 2006
Projet arrêté
le 27 mars 2009
Plu approuvé le
26 mars 2010

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
26 mars 2010
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de
Fontaine-Simon
Le maire,
M. Jean Rousseau

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
ensemble de la commune**

Date: 26 mars 2010 Phase: Approbation Echelle: 1/5000 Pièce n° **4.1**

Maire de Fontaine-Simon, 14, rue de la Mairie, 28240 Fontaine-Simon
tel : 02 37 81 83 02 / fax : 02 37 81 83 47 / e-mail : fontaine-simon@wanadoo.fr
Thierry Gilson, architecte-paysagiste, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres
tel : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr

LÉGENDE DU ZONAGE :

- Limites de commune
- Limites de zone
- Zone de centre bourg
- Zone d'extension urbaine récente
- Secteur peu dense
- Zone d'activités économiques
- Zone d'activités économiques non nuisantes
- Zone d'urbanisation à court terme
- Zone d'urbanisation à long terme
- Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Secteur de hameau
- Secteur lié aux sports et aux loisirs
- Secteur de protection du patrimoine naturel
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Plantation à réaliser
- Élément repéré au titre de l'article L. 123-17
- Zone non aedificandi
- Zone insonorisable d'après le plan des contraintes. Ce report peut comporter quelques décalages.
- Exploitation agricole
- Continuité de chemin à préserver

